



AUG 12 2016

M. Scott Simms, député
Président, Comité permanent des pêches et des océans
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, nous tenons à remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) de son étude et du rapport subséquent intitulé Rapport sur la fermeture du centre des Services de communication et de trafic maritimes de Comox, qui a été publié le 6 mai 2016.

C'est avec plaisir que nous recevons les recommandations du Comité au sujet de la fermeture du centre des Services de communication et de trafic maritimes de Comox de la Garde côtière. Nous constatons que ces recommandations vont dans le sens de la portée et de l'intention du projet de mise à niveau de l'équipement de communications de la Garde côtière et de regroupement de ses centres des SCTM dans l'ensemble du pays. Comme le Comité l'a précisé dans son étude, la Garde côtière joue un rôle vital dans la sécurité des navigateurs, en grande partie grâce aux hommes et aux femmes qui travaillent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365, dans ses centres des SCTM afin de porter assistance aux navigateurs en détresse et d'offrir des services de trafic maritime. Certes, le projet de modernisation et de regroupement des SCTM a connu quelques problèmes techniques, mais nous tenons à assurer le Comité que la Garde côtière accepte pleinement l'intention des recommandations et qu'elle respectera l'exigence concernant les rapports trimestriels post-regroupement et le rapport annuel d'évaluation pour le projet de regroupement des SCTM dans la Région de l'Ouest.

Pendant la mise en œuvre du regroupement et de la modernisation des centres des SCTM, la Garde côtière a réglé les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posaient et s'est assuré que les autres centres pouvaient profiter des solutions trouvées et de l'expertise acquise. Pour mieux illustrer son engagement envers les recommandations du Comité, la Garde côtière publiera son premier rapport sur son site Web en octobre 2016. Ce rapport traitera des quatre préoccupations exprimées par le Comité dans les Recommandations 1, 2, 4 et 5 : conditions de travail, niveaux de dotation, recrutement et pannes du système de communication.

Par la suite, le Comité et le public pourront trouver une mise à jour de ce premier rapport post-regroupement, qui sera affichée tous les trois mois, pendant 24 mois, sur le site Web de la GCC; de cette manière, les Canadiens sauront que le système des SCTM sur la côte Ouest du pays continue d'assurer les services essentiels annoncés et que toutes les pannes ou interruptions de service sont résolues rapidement. Pour la GCC, la sécurité des navigateurs est toujours à l'avant de de ses préoccupations et cette réponse traduit également l'ouverture et la transparence que les Canadiens sont venus à attendre des activités et opérations du gouvernement.

Nous avons déjà répondu à la Recommandation 3 puisque les opérations du centre des SCTM de Comox ont de fait été transférées au centre de Victoria le 10 mai, sans grand problème.

Nous appuyons également la Recommandation 6, qui demande que le rendement du programme des SCTM de la GCC soit inclus dans le Rapport ministériel sur le rendement. Cette recommandation sera intégrée dans la stratégie globale du Ministère pour rendre compte au Parlement de ses résultats et de son rendement.

Une fois encore, nous aimerions remercier le Comité de son étude sur la fermeture du centre des SCTM de Comox, ainsi que les témoins et les personnes qui ont contribué à l'étude.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominic LeBlanc, C.P., député